

INFORMATION DES DECISIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

N°01/2009 du 14 janvier 2009

Objet : création d'une régie de recettes – Espace public numérique – encaissement des opérations liées aux activités de l'EPN

Il est institué à compter du 14 janvier 2009 une régie de recettes pour l'encaissement des opérations liées à l'activité de l'Espace Public Numérique (EPN). Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver s'élève à 1 220,00 €.